

Avis aux SALARIÉS de VOGFR

Pour TOUTE modification de composition familiale, domiciliation ... , vous devez vous présenter au Sce RH **ainsi qu'au** LOCAL du C.S.E.

RAPPEL

POUR LES ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX DE L'ANNÉE EN COURS



- ✓ la naissance, l'adoption,
- ✓ le mariage, le pacs
- ✓ le départ à la retraite

Le C.S.E vous octroie une carte illicado de 120 €

Pour cela, veuillez vous présenter au C.S.E muni(e) d'un acte d'état civil ou d'un jugement d'adoption (visé au préalable par le Sce des Ressources Humaines).

Pour la carte RETRAITE :

Présentez-vous au C.S.E avec une attestation de l'assurance retraite

Merci de prendre en compte ces informations.

Le C.S.E VOGFR